



DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE SITUATION JURIDIQUE

► Délivrance de certificat de situation Juridique aux créateurs d'Entreprises et demandeurs d'Autorisation et Agrément

- Copie de la carte d'Identité Nationale (CIN) du demandeur
- Demande à retirer aux services de la Front Office de l'EDBM
- Copie d'un ancien Certificat de Situation Juridique
- Coût : 4 000 Ar

INFORMATION SUR L'ACQUISITION DE TERRAIN

► Acquisition de terrain

- Demande de renseignements à l'EDBM
- Dépôt de dossier : Services des Domaines territorialement compétents

► Département(s) concerné(s)

- EDBM-Foncier : MATSF (Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers)

► Notes et références

- Ordonnance N°60-146 du 03 octobre 1960 sur les propriétés privées titrées, et son décret d'application N°60-529 du 28 décembre 1960
- Loi N°2008-013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public de l'Etat
- Loi N°2008-014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, et son décret d'application N°2010-233, du 23 juillet 2008
- Loi N°2022-013 du 1^{er} Août 2022 portant Refonte des règles fixant le régime juridique de la Propriété Foncière Privée Non titrée
- Ordonnance N°62-064 du 27 septembre 1962 relative au bail emphytéotique
- Circulaire N°321/10/MATD/SG/DGSF pour les terrains à grande superficie supérieure à 250 ha
- Loi N°2023- 002 sur les investissements à Madagascar
- Loi 2021-018 du 27 Juillet relative à la reconstitution des documents Fonciers et Topographiques
- Décret N°2023-884 du 31 Juillet 2023 réglementant les modalités d'application de la loi 2021-018 du 27 Juillet 2021 relative à la reconstitution des documents Fonciers et Topographiques.

► Horaire

- Réception Mardi et Mercredi : 08h30 à 12h00